



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 17/07/12

Reçu en Préfecture le : 20/07/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 16 juillet 2012
D - 2012/374

Aujourd'hui 16 juillet 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Natalie VICTOR-RETALI

**Centre de Loisirs des 2 Villes (CL2V). Avenant
de renouvellement du contrat de financement
d'un poste FONJEP. Adoption. Autorisation.**

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La politique générale d'aide aux associations des Villes de Bordeaux et de Mérignac fait l'objet d'une convention de partenariat adoptée lors du conseil municipal de la Ville de Bordeaux le 22 février 2010 (D – 20100064).

Cette convention définit les objectifs et les moyens de l'association Maison des Jeunes et de la Culture Centre de Loisirs des Deux Villes - MJC CL2V, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Cette convention précise notamment que la Ville de Bordeaux et la Ville de Mérignac s'engagent à part égale à financer le poste de Directeur de la Maison des Jeunes et de la Culture du Centre de Loisirs des deux Villes.

Le financement du poste est assuré dans le cadre du Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP).

Le FONJEP est chargé de collecter et gérer les fonds versés par l'Etat, les collectivités territoriales et de les verser à l'association employeur conformément à ses règles de fonctionnement.

Pour l'exercice 2012, un avenant à la convention doit être conclu et je vous propose sur la base de cet engagement, d'autoriser l'attribution de la somme de 35 979,20 euros prévue au budget primitif 2012.

Ce montant sera révisé pour les futurs exercices selon l'avis de redevance établi par l'association FONJEP au regard du coût annuel.

La subvention attribuée au Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (FONJEP) d'un montant de 35 979,20 €, inscrite au budget Vie Associative - Programme P079 - Opération P079O002 – AP/EPCP subvention P079E04 – nature analytique 1215 est à réaffecter vers la même opération – AP/EPCP fonctionnement P079E03 – nature analytique 1777.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention,
- et à procéder au versement de la participation financière au titre de l'exercice 2012.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 16 juillet 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Anne BREZILLON

**AVENANT DE RENOUVELLEMENT
CONTRAT FONJEP N° J03359**

Bénéficiaire : 1353

N° Co-financeur :00052

Entre

La Ville de BORDEAUX

représentée par le Maire M. Alain JUPPE soussigné

La FEDERATION FRANCAISE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE

15 RUE LA CONDAMINE 75017 PARIS

représentée par le Président M. Gérard ABONNEAU soussigné

Le FONJEP

représentée par le Président M. Pierre CLOUET soussigné

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Le contrat de financement FONJEP N° J03359 du poste de Directeur du CL2V (Centre Loisir des 2 Villes) est renouvelé pour une période de 1 an dans les conditions de financement fixées au contrat de référence (cf article 2).

Le présent avenant prend effet au 1^{er} janvier 2012 pour un terme au 31 décembre 2012.

A Bordeaux le :

Le Maire

Le Président de la FFMJC

Le Président du FONJEP